

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DFPE 210** Dotations (1 805 675 euros) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2512-1 et suivants ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec l'association le Mouvement Français Pour le Planning Familial (MFPF) dont le siège social est situé 10 rue Vivienne, Paris (2<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans les centres de planification familiale gérés par l'association situés 10 rue Vivienne (2<sup>e</sup>), 2 rue Hittorf (10<sup>e</sup>) et 94 boulevard Masséna (13<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec la Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF) dont le siège social est situé 8 rue Emile Deutsch-de-la-Meuthé (14<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par la fondation, situé 4 rue des Quatrefages (5<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 6 octobre 2020, avec l'association Estrelia ayant son siège 10 rue Perdonnet (10<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association, situé 9 rue des Bluets (11<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec le groupement de coopération sanitaire Les Bluets-Trousseau « CPBT » ayant son siège 6 rue Lasson (12<sup>e</sup>) relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale situé à la même adresse ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants, dont le siège social est situé 117 rue du Faubourg du temple Paris (10<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association, situé 25 boulevard Picpus (12<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec l'Institut Alfred Fournier, ayant son siège social 25 boulevard Saint-Jacques (14<sup>e</sup>) relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification situé à la même adresse ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec la MGEN-Centres de Santé ayant son siège social 3 square Huymans (15<sup>e</sup>) relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association, situé 178 rue de Vaugirard (15<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec l'association Groupe d'œuvres sociales de Belleville (GOSB) dont le siège social est situé 162 rue de Belleville, Paris (20<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association, situé 27 rue Levert (20<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 pour lequel Madame la Maire de Paris, lui demande l'autorisation de signer 8 avenants aux conventions en cours, joints au présent projet de délibération, fixant les engagements réciproques de la Ville de Paris avec les organismes gestionnaires des centres de planification.

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1. : Le montant des dotations de fonctionnement 2021 des centres est fixé comme suit :

<b>Gestionnaires</b>	<b>Montant des dotations 2021</b>
Mouvement Français pour le Planning Familial	604 365 €
Fondation Santé des Etudiants de France	139 183 €
Estrelia	228 132 €
Groupement de coopération sanitaire (GCS) Les Bluets-Trousseau	442 802 €
Œuvre de Secours aux Enfants	58 503 €
Institut Alfred Fournier	70 367 €
Mutuelle Générale de l'Enseignement National	90 498 €
Groupe d'œuvres sociales de Belleville	171 825 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 805 675 €</b>

Article 2. : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer huit avenants aux conventions en cours, joints au présent projet de délibération, fixant les engagements réciproques de la Ville de Paris avec les organismes gestionnaires des centres de planification.

Article 3. : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**